

À : Tous les membres
Date : Le 31 octobre 2024
Objet : Mise à jour – médiation UDA

—

Chers membres,

Comme vous l'avez probablement déjà appris, hier, l'UDA a décidé d'inciter certains de ses membres à interrompre l'enregistrement de deux productions, et ce, malgré la médiation en cours. Par le biais de ses communiqués, l'UDA a indiqué qu'elle prenait cette décision en raison de la manière « bien décevante » dont l'AQPM avait répondu à sa dernière proposition et du fait qu'il y avait une « limite aux concessions que peuvent (encore) faire les artistes ».

Tant et aussi longtemps que les parties sont en médiation, l'AQPM n'a pas l'intention de négocier sur la place publique. Cela étant dit, l'AQPM souhaite néanmoins vous indiquer qu'elle ne comprend absolument pas l'approche actuelle de l'UDA car avec l'assistance de leur médiateur, les parties ont trouvé des solutions communes sur la quasi-totalité des enjeux. À titre d'exemple, les parties ont une entente sur l'essentiel des aspects liés à la rémunération minimale (c.-à-d. tarifs et droits de suite) susceptible d'être versée à un interprète œuvrant sur des productions comme « Les Armes », « Mr Big » ou « Alertes ». Ainsi, les comités de négociation ont une entente de principe à l'effet que la rémunération minimale d'un premier rôle sur une production disposant d'une structure d'exploitation comme celle d'Alertes passera de 1 039,68\$ à 1 182,69\$ par jour dès la signature de l'entente (soit une augmentation de 13,75% au jour 1) et à 1 387,82\$ à l'expiration de l'entente à venir (soit une augmentation de 33,5% après cinq ans). En d'autres mots, il n'y a plus de mésentente entre les associations sur les conditions d'engagement des interprètes œuvrant sur des plateaux similaires à ceux sur lesquels il y a eu des débrayages.

Les parties ont cependant toujours des désaccords, mais ceux-ci sont désormais limités à certains enjeux.

Dans un premier temps, l'AQPM et l'UDA sont littéralement à deux mots près d'une entente sur l'intelligence artificielle générative, mais ceux-ci sont importants. L'UDA souhaite en effet être directement impliquée dans les négociations individuelles entre les producteurs et les interprètes sur cette question. L'UDA veut détenir un veto susceptible d'empêcher le recours à cette technologie pour les cinq prochaines années.

Les parties ont également toujours des désaccords sur certaines conditions d'engagement propres aux danseurs et aux chorégraphes dont les services

sont retenus pour quelques productions, notamment en ce qui concerne la nécessité de tenir une pleine journée de répétition pour n'importe quelle chorégraphie, sans égard à sa durée (i.e. donc même pour des œuvres d'une ou deux minutes) ou au fait que les interprètes maîtrisent déjà l'œuvre (par exemple, si l'œuvre fait déjà partie du répertoire usuel de leur troupe).

Finalement et surtout, les parties ne s'entendent pas sur certains aspects ciblés de la structure de rémunération applicable dans quelques cas particuliers. Ainsi, même si elle accepte d'offrir aux interprètes des augmentations extrêmement généreuses dans le contexte actuel de l'industrie où, rappelons-le, les budgets sont stagnants ou même à la baisse depuis de nombreuses années, l'AQPM se doit d'obtenir des aménagements ciblés pour certains types de productions et/ou de marchés. À titre d'exemple, il n'est tout simplement pas possible d'offrir précisément les mêmes augmentations aux interprètes œuvrant sur des émissions jeunesse, et ce, compte tenu des difficultés propres à ce genre d'émissions. À cet égard, soulignons que les ententes de l'AQPM ont toujours prévu certains aménagements pour les émissions jeunesse et que, par le biais de ses demandes, l'AQPM demande uniquement de réduire légèrement les augmentations applicables sur ces projets, lesquelles seraient néanmoins largement supérieures à 4 % par année en moyenne.

Les parties vont donc continuer d'échanger aujourd'hui en présence du médiateur, et ce, malgré les menaces de moyens de pression de la part de l'UDA.

L'AQPM a clairement indiqué à l'UDA qu'elle considérait qu'elle avait déjà fait des efforts extrêmement importants pour parvenir à une entente qui témoigne du respect de ses membres envers les créateurs et qu'elle n'avait pas le mandat ou la capacité de bonifier sa proposition. Dans un tel contexte, nous vous prions de noter que, dans l'éventualité où les comités de négociation ne parviennent pas à s'entendre d'ici demain, à 17h, l'AQPM vous convoquera à une assemblée le 11 novembre 2024 afin que vous vous prononciez sur la dernière offre de l'UDA.

L'équipe des relations de travail.

Association québécoise de la production médiatique

1130 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1600, Montréal (Québec) H3A 2M8

514 397-8600

aqpm.ca | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)

AQPM